

Délibération n°2019-01-02c**Réf. Nomenclature « Actes » : 753**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres du conseil	
En exercice	103
Présents	70
Pouvoirs	13
Votants	83

L'an deux mille dix-neuf, le 7 mars à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 25 février 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Ussel.

Marilou Padilla-Ratelade est nommée secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Christophe Arfeuillère	à	Jean-Pierre Guitard	Jean-Paul Bourre	à	Martine Leclerc
Robert Bredèche	à	Philippe Roche	Danielle Coulaud	à	Jean Stöhr
Sandra Delibit	à	Marilou Padilla-Ratelade	Robert Gantheil	à	Jean Valade
Nathalie Le Gall	à	Jeannine Vivier	Bernard Maupomé	à	Serge Guillaume
Christiane Monteil	à	Pierre Chevalier	Sylvie Prabonneau	à	Pierre Coutaud
Jean Robineaux	à	Laurence Boyer	Catherine Lartigaut	à	André Alanore
Christine Rougerie	à	Joël Pradel			

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Daniel Caraminot (René Lacroix) ; Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Didier Pénéoux (Gérard Loche).

- **Élus absents et non-représentés :**

Françoise Béziat ; Jean-Pierre Bodeveix ; Jean-Marc Bodin ; Christine Da Fonseca ; Geneviève Disdero ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Dominique Guillaume ; Chantal Guivarch-Paisnel ; Cécile Martin ; Dominique Miermont ; Gérard Moratille ; Daniel Poigneau ; Marc Ranvier ; Jean-Pierre Saugeras ; Nelly Simandoux ; Jean-Michel Taudin.

Attribution des aides financières aux entreprises dans le cadre du règlement d'intervention :

M. Veyrat – « Soul Kitchen » à Bort-les-Orgues

Le président explique que le comité d'agrément « Commerce/Service » s'est réuni le 18 février afin d'émettre un avis sur les demandes d'aides sollicitées dans le cadre de l'axe 8 « dynamiser les activités de centre-ville et maintenir le commerce en milieu rural » et des dispositifs :

- ▶ Action 8.1. Créa Commerce
- ▶ Action 8.3. Maintien, modernisation et développement du commerce et des services

Le comité d'agrément, composé d'élus, de techniciens et des chambres consulaires propose de subventionner **M. Veyrat** pour la reprise d'un restaurant à Bort les Orgues.

Nature	Montant attribué
Aide à la création	1 500,00 €
Aide aux investissements	3 323,10 €
	4 823,10 €

Dans le cadre du règlement d'intervention des aides aux entreprises et du dispositif 9.5, une subvention de **1 300 €**, correspondant à 20% du prêt d'honneur octroyé par Initiative Corrèze, lui est également accordée.

Après en avoir délibéré favorablement à raison d'une abstention et 82 voix pour, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** le versement d'une subvention à l'entreprise citée ci-dessus pour un montant global de 4 823,10 € dans le cadre du dispositif Créa Commerce ;
- **APPROUVE** le versement d'une subvention à l'entreprise pour un montant global de 1 300 € dans le cadre dans le cadre du dispositif « 9.5 Soutien aux associations favorisant l'initiative entrepreneuriale -> bonification prêt à taux 0 »

A la majorité	
Votants	83
Pour	82
Contre	0
Abstention	1

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 7 mars 2019

Le président,
Pierre Chevalier

